

Système métrique

J'ai toujours appuyé l'idée qu'il nous faudrait tôt ou tard nous convertir au système métrique parce qu'il est plus commode et plus rapide, mais je n'ai jamais préconisé une chose sous prétexte qu'elle constitue un progrès à long terme, si elle risque, dans l'immédiat de faire du tort à ceux qui l'utilisent, ou si elle n'est pas présentée avec toutes les précautions désirables.

Dans ses amendements, le député de Moose Jaw propose de procéder moins rapidement à la conversion au système métrique. Nous essayons de passer d'emblée au nouveau système sans que la population y consente et nous nous la mettons à dos parce que cette conversion coûtera très cher et causera bien des difficultés. Les citoyens ont donc l'impression bien ancrée que leurs législateurs se croient supérieurs à eux. Cette crainte est profondément ancrée au Canada. Nous faisons fi de toutes les règles démocratiques puisqu'il est établi que de 95 à 97 p. 100 des membres des associations agricoles sont contre ce projet, mais le ministre affirme que nous devons nous fier à la parole des dirigeants des sociétés céréalières. Telle est la question.

Je doute qu'il soit nécessaire d'organiser un référendum bien qu'on envisage cette possibilité dans de nombreuses lettres que j'ai reçues. Je pense que les députés devraient se rendre compte par eux-mêmes qu'il faut faire ce qui est le plus acceptable. Il apparaît clairement à chaque député de la Chambre, tant du côté du gouvernement que de l'opposition, que les personnes directement touchées—en l'occurrence, surtout les agriculteurs de l'Ouest mais aussi tous les consommateurs canadiens—ont manifesté leur opposition de la seule façon qu'elles connaissent, au moyen de résolutions officielles de leur association et de lettres à leur député. Comment les députés pourraient-ils penser se moquer d'eux et leur imposer quand même ce système? C'est essentiellement pourquoi j'appuie les amendements proposés par le député de Moose Jaw qui suggère d'utiliser concurremment les deux systèmes de mesures.

La Commission canadienne du blé sachant que les agriculteurs la tiennent toujours responsable de ses actes, s'en est rendu compte sans tarder et a accepté cette proposition. Le ministre a admis à la Chambre que la Commission utilisera les deux systèmes dans ses formulaires. Voici donc une institution du Parlement qui affirme qu'en dépit de la loi elle permettra à tous les céréaliculteurs d'utiliser les deux systèmes dans ses formulaires. Quand nous voterons cette loi, puisque c'est le désir du gouvernement, je me demande si la Commission canadienne du blé se conformera à la loi qui ne prévoit que l'utilisation d'un seul système. Cependant, comme la Commission est un organisme indépendant, je suppose qu'elle passera outre à la loi parce qu'elle a l'appui du ministre.

Le projet de loi impose donc l'adoption du système métrique. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a prétendu hier que cela ne toucherait pas les mesures agraires. Il est rare d'entendre de telles absurdités à la Chambre. La Commission fédérale du système métrique a averti les provinces que telle serait la loi et que celles-ci devraient modifier leurs lois en conséquence. On a menti aux provinces en leur

faisant croire que c'était la loi et que le Parlement fédéral l'avait adoptée alors que c'est faux. Pour adopter le système métrique il faudra modifier 90 ordonnances de la présente législature. Le bill dont nous sommes saisis prévoit d'en modifier seulement 9 et c'est donc faire une pétition de principe que de déclarer que le cadastre relève de la compétence des gouvernements provinciaux. Si la commission du système métrique a dit aux gouvernements provinciaux que c'était la loi et que les provinces devraient adopter des lois analogues, le gouvernement fédéral doit en assumer la responsabilité.

La conversion au système métrique aura de très graves répercussions en matière de mesures agraires. Les habitants des villes de la Saskatchewan, désireux de faire mesurer leurs lots, devront les faire arpenter selon les mesures métriques avant de les enregistrer au cadastre. Cela veut dire qu'il faudra régler des honoraires d'avocats et d'arpenteurs. Nul n'ignore que notre réseau routier se fonde sur le mille. Nos mesures agraires aussi se fondent sur le mille. La démocratie britannique permet de conserver cette mesure mais il semblerait qu'au Canada on nous refuse ce droit parce la bureaucratie de la Fonction publique a décidé de nous embrouiller.

La bureaucratie fédérale, de concert avec les bureaucraties provinciales, a décidé de nous faire avaler de force le système métrique, séance tenante. Il s'agit de convertir au système métrique l'Amérique du Nord et l'Australie, ces deux dernières régions n'utilisant pas encore les mesures métriques. On peut le faire rapidement, comme ce fut le cas en Australie, ou de façon graduelle comme le font la Grande-Bretagne et les États-Unis.

J'aimerais faire remarquer à la Chambre qu'il existe un parallèle entre les États-Unis, pays démocratique et ce pays jadis démocratique que fut le Canada.

● (1420)

J'ai ici une lettre du comité des sciences et de la technologie de la Chambre des représentants des États-Unis qui décrit comment la conversion au système métrique se fera chez nos voisins du sud. Le député de Vegreville (M. Mazankowski), à qui la lettre est adressée, l'a déjà mentionnée à la Chambre et je lirai donc uniquement le paragraphe qui nous intéresse ici. La lettre est signée par un membre du Congrès, Don Fuqua, et le paragraphe pertinent dit ce qui suit:

Le premier et peut-être le plus important aspect de la loi américaine, c'est que personne ne sera forcé d'adopter le système métrique. Ce sera volontaire. La loi stipule expressément que la Commission du système métrique des États-Unis «n'aura aucun pouvoir coercitif».

La question des mesures agraires a fait l'objet de discussions particulière aux séances du comité. On a souvent mentionné les mesures agraires à titre d'exemple d'une situation où il serait fort peu avantageux d'adopter le système métrique et où les coûts seraient sans commune mesure avec les avantages qui pourraient en découler. On a aussi mentionné qu'en Louisiane, les terres sont encore mesurées d'après les anciennes unités de mesure françaises parce que cette partie du continent a été colonisée par la France. Il se passe la même chose en Californie relativement aux unités de mesure espagnoles. Dans ces deux cas, on a constaté par le passé qu'il ne serait pas avantageux d'adopter le système anglais et nous ne projetons pas maintenant de métriser ces mesures ni aucune autre mesure agraire ailleurs aux États-Unis.